 OF 16 AVR

Loctudy

Le dragage des ports de Loctudy et Lesconil au menu des élus

C'est un conseil municipal consacré presque entièrement à la signature d'une convention de commandes pour la passation des marchés publics relatifs à la réalisation des opérations de dragage des ports de Loctudy et Lesconil, qui était proposé aux élus vendredi soir. « **Le conseil général et les deux communes concessionnaires des ports de plaisance ont décidé de mener les opérations en commun pour garantir la sécurité des usagers et permettre le fonctionnement normal des activités portuaires de pêche et de plaisance.** »

Le projet de dragage

Le projet de dragage des bassins portuaires des ports de pêche de Loctudy et Lesconil (47 500 m^3 de sédiments environ) et des ports de plaisance de Loctudy (110 500 m^3) et de Lesconil (7 000 m^3) permettra de rétablir la profondeur initiale et d'assurer l'accueil des navires de plaisance et de pêche mais aussi d'offrir de bonnes conditions d'exécution des missions de sauvetage de la vedette SNSM dans le port de Loctudy. Par ailleurs, le banc de sable du chenal du port de Loctudy sera écrêté de 3 000 m^3 qui viendront en confortement de la dune du Treustel à Combrit.

Près de 7,5 millions d'euros

Les fonctions de maîtrise d'ouvrage seront coordonnées par le Département. Le montant des travaux, des frais d'études et de suivi est estimé à 6 193 000 € HT soit 7 407 000 € TTC auxquels il faudra ajouter 24 000 € TTC pour le coût de la mission SPS, 4 100 € TTC pour frais de publicité et 100 000 € TTC pour d'autres frais d'études non encore définis. Les travaux seront décomposés en 3 lots : traitements des sédiments pollués, dragage-clapage, banc de sable-confortement dunaire.

Répartition des dépenses

La commune de Loctudy supportera les charges financières liées au dragage des sédiments pollués du port de plaisance, au transport et mise en dépôt des sédiments du port de plaisance issus du bassin de déshydratation, au dragage et clapage des sédiments du port de plaisance, au déplacement des pontons de plaisance, les autres dépenses étant réparties entre les trois collectivités en fonction de leur destination. Les dépenses pour Loctudy s'élèveraient à 4 213 000 TTC. Le maire précise que la zone de clapage se situe à 15 milles en mer, 10 000 au large des sites retenus. Convention votée à l'unanimité. Stéphane Pochic, élu et armateur au port déclarent : « **Il aurait été plus judicieux d'acheter une barge pour tous les ports de la région Bretagne au vu des coûts exorbitants des dragages.** »

■ Élection présidentielle

Dimanche 22 avril, 8 h, mairie. Redécoupage des zones des bureaux 1 et 3. Les rues suivantes voteront au bureau n° 1 : rue de Kérandouret, de Glévian, résidence de Glévian, Ist. Gleut Vian, impasse Kergall Nevez, cité de Kergall, venelle Loch-Kergall, rue du Grand-Large, impasse Méjou Meign, allées de Men-Bret, Penhouet et Corn-Guernic.